



## PROCEDURE DE RADIATION DES NAVIRES DE PLAISANCE



### 1. Objet :

Cette procédure décrit les pièces constituant le dossier à présenter auprès du chef de Service de la Marine Marchande du port d'attache (SMM) pour la radiation des navires de plaisance.

### 2. Pièces constituant le dossier susvisé :

- ✓ Formulaire de demande de radiation précisant le motif (vente à l'étranger, changement de pavillon, événement en mer...) (**à télécharger**) ;
- ✓ L'original de l'acte de nationalité du navire ;
- ✓ Certificat négatif d'hypothèque (aucune inscription hypothécaire ne doit figurer sur l'acte de nationalité) ;
- ✓ Attestation de recouvrement des impôts et taxes concernant le navire délivrée par la perception du lieu du siège de la société (I.S, T.V.A, PATENTE) ;
- ✓ Quitus de paiement de la CNSS et de toutes les charges et salaires des marins ;
- ✓ Photocopie de la C.I.N du propriétaire pour une personne physique ;
- ✓ **Dossier juridique de la société :**
  - Le statut de la société avec le P.V portant souscription et versement du capital social, signés légalisés et enregistrés ;
  - Le P.V nommant le ou les gérants pour une SARL et le président et les membres du Conseil d'Administration pour une S.A ;
  - La déclaration d'inscription de la société sur le Registre de Commerce ;
  - La publication de la société au B.O ou dans un quotidien d'annonces légales ;
- ✓ PV de constatation de démolition en cas de vétusté, délivré par le Chef de service de la Marine Marchande du port d'attache ;
- ✓ Bulletin et quittance de paiement relatifs à la rémunération des services rendus par le ministère de l'équipement et des transports. (voir arrêté conjoint du ministre de l'équipement et des transports et du ministre de l'économie et des finances n° 1000-10 du 19 rabii II 1431 ( 5 avril 2010) fixant les tarifs des services rendus par le ministère de l'équipement et des transports / Direction de la Marine Marchande, B.O N° : 5852) .